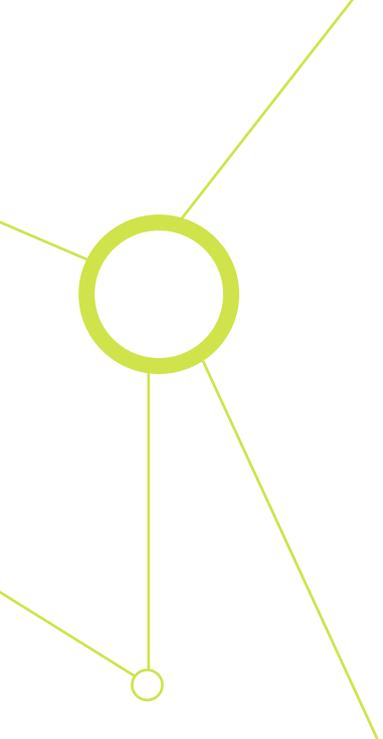


**SCHÉMA RÉGIONAL  
D'AMÉNAGEMENT,  
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES**

# Préparer dès aujourd'hui les Pays de la Loire de demain

Comprendre le SRADDET





# Préparer dès aujourd'hui les Pays de la Loire de demain

## Comprendre le SRADDET

### SOMMAIRE

Édito .....	P. 3
Un nouveau schéma régional d'aménagement : le SRADDET .....	P. 4
Le SRADDET Pays de la Loire : une stratégie co-construite et prospective .....	P. 5
Accompagner les transitions en faisant confiance aux acteurs des territoires .....	P. 6
Des atouts face aux grands défis .....	P. 7
30 objectifs .....	P. 8
30 règles .....	P. 9
Carte de synthèse du SRADDET .....	P. 10

### Zoom sur 7 sujets majeurs

Conforter l'équilibre des territoires .....	P. 12
Construire les mobilités durables .....	P. 13
L'eau : grande cause régionale .....	P. 14
Atténuer et s'adapter au changement climatique .....	P. 15
Devenir une région à énergie positive .....	P. 16
Tendre vers zéro artificialisation nette des sols .....	P. 17
Gérer autrement nos déchets et développer l'économie circulaire .....	P. 18

### Chiffres-clés du SRADDET

Des objectifs ambitieux pour les Pays de la Loire de demain .....	P. 19
---	-------

# Édito



Face aux défis des transitions démographique (800 000 nouveaux habitants d'ici à 2050), écologique et numérique, le modèle ligérien doit s'adapter tout en préservant son ADN : valeurs de coopération et d'engagement, entrepreneuriat, créativité, responsabilité et solidarité.

Pour s'y préparer, la Région a élaboré le SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité du territoire), en concertation et en confiance avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Attractivité et équilibre des territoires, mobilités durables, préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, adaptation au changement climatique, transition énergétique... le SRADDET vise à dessiner à moyen et long termes les choix d'aménagement pour la région à horizon 2050. Cette stratégie s'articule autour de 2 priorités claires :

- Conjuguer attractivité et équilibre des Pays de la Loire,
- Réussir la transition écologique en préservant les identités territoriales ligériennes.

Ces priorités structurent les 30 objectifs que nous nous sommes fixés autour d'un principe essentiel : faire confiance aux territoires. Avec le SRADDET, la Région souhaite convaincre plutôt que contraindre. Notre volonté est de porter une véritable ambition pour les Pays de la Loire, sans ajouter de la complexité et des normes qui étouffent trop souvent les projets locaux.

**Christelle Morançais,**

Présidente du Conseil régional des Pays de la Loire

# Un nouveau schéma régional d'aménagement: le SRADDET

## Un document d'aménagement et de planification régional

Stratégique et prospectif, piloté par la Région, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) fixe des objectifs de moyen et long termes pour le territoire régional dans **11 domaines déterminants pour l'avenir des territoires**:

- Équilibre et égalité des territoires,
- Implantation des infrastructures d'intérêt régional,
- Désenclavement des territoires ruraux,
- Habitat,
- Gestion économe de l'espace,
- Intermodalité et développement des transports,
- Maîtrise et valorisation de l'énergie,
- Lutte contre le changement climatique,
- Pollution de l'air,
- Protection et restauration de la biodiversité, vv
- Prévention et gestion des déchets.

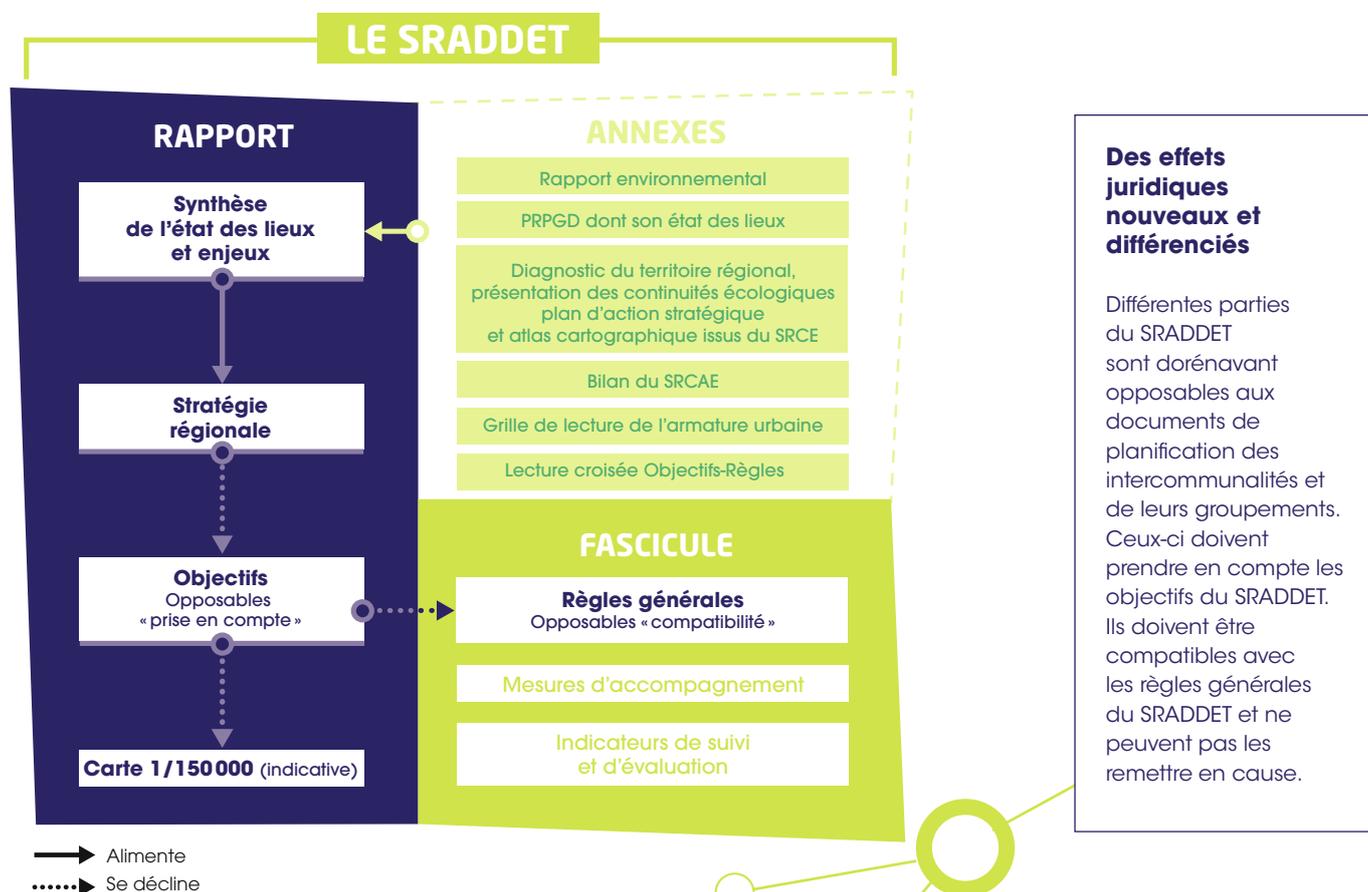
## ...qui oriente des documents majeurs de planification des intercommunalités

### Il s'applique aux documents suivants:

- Les Schémas de cohérence territoriale (SCoT), et à défaut les Plans locaux d'urbanisme (PLU(i)), les Cartes communales,
- Les Plans climat air énergie territoriaux (PCAET),
- Les Plans de déplacement urbain (PDU),
- Les chartes de Parcs naturels régionaux (PNR),
- Les décisions des acteurs des filières déchets (intégration du Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD)).

## Et qui permet de préparer l'avenir des territoires en concertation avec tous les acteurs des Pays de la Loire

Le SRADDET constitue un document stratégique essentiel pour relever les grands défis des années à venir. Il aborde en effet les enjeux essentiels de l'équilibre des territoires, des mobilités durables, de la reconquête de la qualité de l'eau et de la biodiversité, de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique ou encore de l'économie circulaire.



# Le SRADDET Pays de la Loire : une stratégie co-construite et prospective

L'élaboration du SRADDET lancée en décembre 2016 a fait l'objet d'une large concertation mise en œuvre tout au long du projet. Celle-ci a permis d'appréhender des sujets complexes et transversaux, d'intégrer l'ensemble des parties prenantes et de favoriser la co-construction du schéma.

## ASSOCIATION DES PARTENAIRES ET DU PUBLIC

DÉCEMBRE 2016 - DÉCEMBRE 2020



### CONSULTATION EN LIGNE DU GRAND PUBLIC MA REGION 2050

FÉVRIER - JUILLET 2019

Près de **6 000 CONTRIBUTIONS**



#### CONSULTATION DES ÉLUS LOCAUX MA RÉGION 2050

**3 GRANDES VALEURS** plébiscitées

- Initiative
- Engagement
- Solidarité

Février-mai  
2019  
**279**  
RÉPONSES



#### 5 ATELIERS PROSPECTIFS DÉPARTEMENTAUX MA RÉGION 2050

Près de **500 PARTICIPANTS**  
(élus locaux et société civile organisée)

#### CONCERTATION AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

- Une centaine d'EPCI et SCoT consultés
- **10 réunions départementales** en 2017
- **3 ateliers de travail** sur les projets de règles (9 juillet 2019, 16 octobre 2019, 13 novembre 2019)
- Près de **50 contributions** dont 25 contributions écrites sur les projets de règles (plus de 200 propositions analysées)

Réunions inter-régionales

#### CONCERTATION AVEC LES INSTANCES THÉMATIQUES ET TERRITORIALES

- Comité de suivi SRADDET
- Conférence territoriale de l'action publique (CTAP) / Parlement des territoires
- Conférence régionale des SCoT
- Assemblée régionale Mer et Littoral (ARML)
- Commission régionale Énergie-Climat (CREC)
- Commission consultative d'élaboration et de suivi du PRPGD (CCES)
- Comité régional biodiversité (CRB)
- Comité régional de stratégie numérique (CRSN)
- Comité régional des partenaires du transport public (CRPTP)
- Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN)

## CONSULTATION POUR AVIS DES PARTENAIRES ET DU PUBLIC

JANVIER 2021 - DÉCEMBRE 2021

**Consultation des partenaires** janvier-avril 2021  
EPCI et EP de SCOT, départements, consulaires, CESER, Conférence territoriale de l'action publique (CTAP), Autorité environnementale de l'Etat - **55 avis**

**Enquête publique** septembre-octobre 2021  
**501 contributions**

Elaboré depuis 5 ans le projet de SRADDET a été adopté par le conseil régional en décembre 2021 et approuvé par le Préfet en février 2022. Il est désormais exécutoire.

# Accompagner les transitions en faisant confiance aux acteurs des territoires

## Relever les défis qui se présentent aux Pays de la Loire

L'enjeu pour les Pays de la Loire est désormais autant d'achever **le désenclavement d'un territoire** historiquement vécu et pensé comme étant périphérique, que d'accélérer la mobilisation collective au service des différentes transitions ligériennes.

Les dynamiques des trente prochaines années seront indiscutablement marquées par des **changements de paradigme** tels que la transition énergétique impliquant tout autant une sobriété énergétique que le développement des énergies renouvelables, l'accélération du changement climatique, la transformation numérique de la société et de l'économie ou encore le changement d'équilibre démographique entre générations.

**Il ne s'agit donc pas de constater ces évolutions majeures, mais de s'en saisir pour rebâtir de nouveaux équilibres à l'horizon 2050.**

La stratégie régionale vise à **engager les Pays de la Loire dans une trajectoire de changement** pour relever les grandes transitions des prochaines décennies. Elle vise à **adapter le modèle ligérien, tout en s'appuyant sur ce qui constitue son identité et son « ADN »** : les valeurs de coopération et d'engagement, la culture de l'entrepreneuriat et la créativité, la responsabilité et la solidarité.

## Faire confiance aux acteurs des territoires et les accompagner

Elaborer un schéma d'aménagement mobilisateur, c'est **faire confiance aux territoires**, c'est associer leurs acteurs à la définition **d'orientations**, qui ne **se surajoutent pas inutilement en une couche réglementaire supplémentaire, mais préparent et engagent de façon pragmatique les territoires aux transformations** requises par les défis qui se présentent d'ores et déjà à nous.

Au travers du SRADDET, **la Région souhaite donc convaincre et accompagner plutôt que contraindre**. L'objectif est de mobiliser les acteurs du territoire par des mesures d'accompagnement plutôt que recourir à la contrainte par le vote de nouvelles règles. Dans cette perspective, de **nouveaux dispositifs d'intervention financière** seront mis en place dès son arrêt de projet afin d'accompagner les acteurs des territoires dans l'atteinte des objectifs du SRADDET :

- La feuille de route Eviter Réduire Compenser,
- L'urbanisme favorable à la santé,
- Les écosystèmes territoriaux hydrogène en Pays de la Loire.

## QUESTION À



### Maurice Perrion,

Secrétaire du Conseil régional délégué aux politiques territoriales

### En quoi ce nouveau schéma régional d'aménagement est un outil utile pour les acteurs des territoires ?

Élu régional, je suis également élu local en charge d'une intercommunalité et d'une commune rurale. Je suis à même de constater que l'avenir des Pays de la Loire s'invente tous les jours sur les territoires en proximité. Les acteurs des territoires n'ont pas besoin de nouvelles contraintes mais de nouveaux moyens d'action.

Le SRADDET Pays de la Loire est à même de leur apporter, avec un projet de territoire ambitieux et partagé, assorti de moyens d'accompagnement concrets.

# Des atouts face aux grands défis

Attractive et dynamique, sur le plan national et européen, notre région possède de nombreux atouts pour faire face aux **3 grands défis** soulignés par la démarche prospective **Ma région 2050** :



**Transition démographique**  
Vieillesse et croissance de la population.



**Transition environnementale**  
Changement climatique, chute de la biodiversité et tension sur les ressources.



**Transition numérique**  
Sur l'ensemble des champs d'activité humaine.

Pour le territoire régional, ces 3 défis mettent en exergue

**5 enjeux clés** pour les années à venir.



L'inscription d'une région périphérique et dynamique dans les **ÉCHANGES INTERNATIONAUX**



Le **MAINTIEN DE L'ÉQUILIBRE RÉGIONAL** entre l'est intérieur et l'ouest littoral, villes et campagnes ainsi qu'entre les générations

L'atténuation et l'adaptation au **CHANGEMENT CLIMATIQUE** du territoire dans sa diversité et ses spécificités notamment littorales



Un **SYSTÈME PRODUCTIF** plus sobre et plus performant, plus autonome et plus durable



Des **RESSOURCES NATURELLES ET PATRIMONIALES** ménagées et valorisées pour le cadre de vie comme pour le développement

La réponse de la Région à ces 3 défis et ces 5 enjeux s'organise au travers d'une stratégie en **2 axes**, structurant **30 objectifs regroupés en 7 grandes orientations**.

# 30 objectifs



**SRADDET**  
**PAYS DE LA LOIRE**

## I - CONJUGUER ATTRACTIVITÉ ET ÉQUILIBRE DES PAYS DE LA LOIRE

### A. ASSURER L'ATTRACTIVITÉ DE TOUS NOS TERRITOIRES EN PRIORISANT SUR LES PLUS FRAGILES

1. Conforter un maillage fin et équilibré de polarités sur l'ensemble du territoire pour résorber la fracture territoriale
2. Développer un urbanisme préservant la santé des Ligériens
3. Contribuer à une offre de logements favorisant mixité sociale et parcours résidentiel et adaptée aux besoins d'une population diversifiée
4. Maintenir une présence effective et adaptée des services du quotidien
5. Renforcer l'offre de soins de premier recours sur l'ensemble du territoire
6. Mieux intégrer les zones économiques et commerciales au projet de territoire
7. Faire de la biodiversité et de sa connaissance un moteur d'innovation pour le développement des Pays de la Loire

### B. CONSTRUIRE UNE MOBILITÉ DURABLE POUR TOUS LES LIGÉRIENS

8. Développer les transports collectifs et leur usage
9. Promouvoir les autres solutions durables de déplacement incluant les motorisations alternatives (électrique, bio-GNV, hydrogène)
10. Répondre aux besoins spécifiques de déplacement dans les zones peu denses
11. Développer et faciliter l'intermodalité et la coordination entre les Autorités Organisatrices de la Mobilité
12. Développer la logistique fluviale et ferroviaire comme alternative à la route

### C. CONFORTER LA PLACE EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE DES PAYS DE LA LOIRE

13. Conforter le rôle européen des métropoles et du réseau de villes au bénéfice de l'ensemble du territoire ligérien
14. Assurer la connexion nationale et internationale de la région au moyen d'infrastructures de transport adaptées
15. Promouvoir la digitalisation de l'économie et déployer les usages numériques au service de l'inclusion et de l'amélioration des services publics, au moyen d'une couverture numérique et en téléphonie mobile complète et performante

## II - RELEVER COLLECTIVEMENT LE DÉFI DE LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE EN PRÉSERVANT LES IDENTITÉS TERRITORIALES LIGÉRIENNES

### A. FAIRE DE L'EAU UNE GRANDE CAUSE RÉGIONALE

16. Stopper la dégradation de la qualité de la ressource en eau et amorcer une dynamique de reconquête
17. Contribuer à un équilibre de la ressource par une gestion quantitative favorisant les économies d'eau

### B. PRÉSERVER UNE RÉGION RICHE DE SES IDENTITÉS TERRITORIALES

18. Concilier préservation des espaces naturels et développement des activités des territoires littoraux
19. Conjuguer préservation de la Loire et de l'estuaire avec la valorisation de son patrimoine et la gestion des risques
20. Promouvoir une ruralité ouverte, vivante et respectée

### C. AMÉNAGER DES TERRITOIRES RÉSILIENS EN PRÉSERVANT NOS RESSOURCES ET EN ANTICIPANT LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

21. Tendre vers zéro artificialisation nette des espaces naturels, agricoles et forestiers à l'horizon 2050
22. Assurer la pérennité des terres et activités agricoles et sylvicoles garantes d'une alimentation de qualité et de proximité
23. Préserver les paysages, les espaces naturels et la biodiversité remarquable et ordinaire
24. Limiter, anticiper et se préparer aux effets du changement climatique de manière innovante et systémique
25. Prévenir les risques naturels et technologiques
26. Conserver une bonne qualité de l'air pour tous les ligériens

### D. TENDRE VERS LA NEUTRALITÉ CARBONE ET DÉPLOYER LA CROISSANCE VERTE

27. Diminuer les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre : massifier la rénovation du parc immobilier, décarboner les mobilités, améliorer les performances dans l'industrie et l'agriculture
28. Devenir une région à énergie positive en 2050
29. Gérer nos déchets autrement : réduction, réemploi, réutilisation, recyclage
30. Développer l'économie circulaire pour aménager durablement notre région et économiser les ressources

# 30 règles

## 1. AMÉNAGEMENT & ÉGALITÉ DES TERRITOIRES



1. Revitalisation des centralités
2. Préservation et développement de la nature dans les espaces urbanisés
3. Adaptation de l'habitat aux besoins de la population
4. Gestion économe du foncier
5. Préservation des espaces agricoles ressources d'alimentation
6. Aménagement durable des zones d'activités
7. Intégration des risques dans la gestion et l'aménagement du littoral
8. Couverture numérique complète

## 2. TRANSPORTS ET MOBILITÉS



9. Déplacements durables et alternatifs
10. Intermodalité logistique
11. Itinéraires routiers d'intérêt régional
12. Renforcement des pôles multimodaux
13. Cohérence et harmonisation des services de transports

## 3. CLIMAT, AIR, ÉNERGIE



14. Atténuation et adaptation au changement climatique
15. Rénovation énergétique des bâtiments et construction durable
16. Développement des énergies renouvelables et de récupération
17. Lutte contre la pollution de l'air

## 4. BIODIVERSITÉ, EAU



18. Déclinaison de la Trame Verte et Bleue régionale
19. Préservation et restauration de la Trame Verte et Bleue
20. Éviter/Réduire/Compenser
21. Amélioration de la qualité de l'eau
22. Développement du territoire et disponibilité de la ressource en eau
23. Gestion des inondations et limitation de l'imperméabilisation
24. Préservation des zones humides

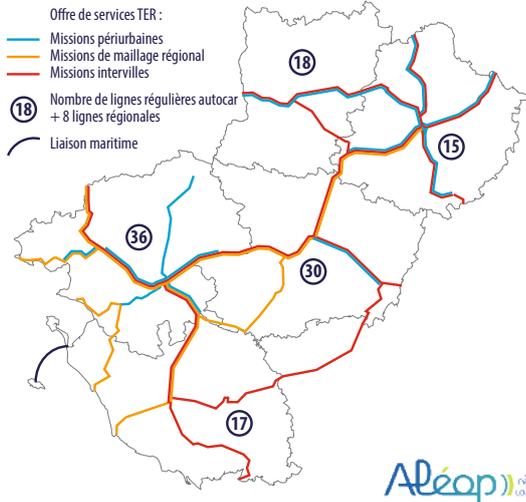
## 5. DÉCHETS & ÉCONOMIE CIRCULAIRE



25. Prévention et gestion des déchets
26. Limitation des capacités de stockage et d'élimination des déchets et adaptation des installations
27. Gestion des déchets et économie circulaire dans les documents d'urbanisme
28. Réduction des biodéchets et développement d'une gestion de proximité
29. Prévention, recyclage et valorisation des déchets de chantier
30. Gestion des déchets dans les situations exceptionnelles

# Carte de synthèse du **SRADDET**

## L'OFFRE DE TRANSPORT RÉGIONAL ADAPTÉE AUX ENJEUX DES TERRITOIRES



## 3 GRANDS DÉFIS POUR LES PAYS DE LA LOIRE

Transition démographique



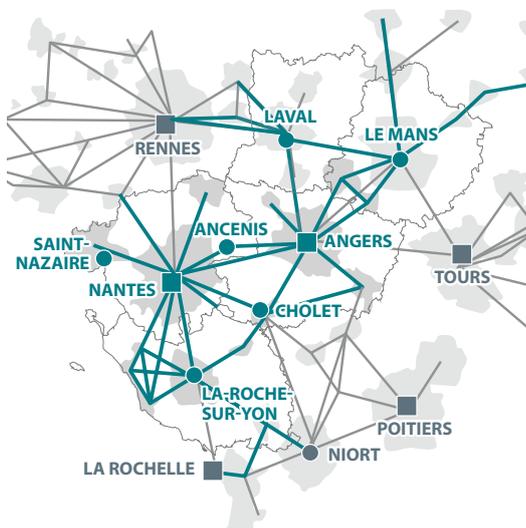
Transition environnementale

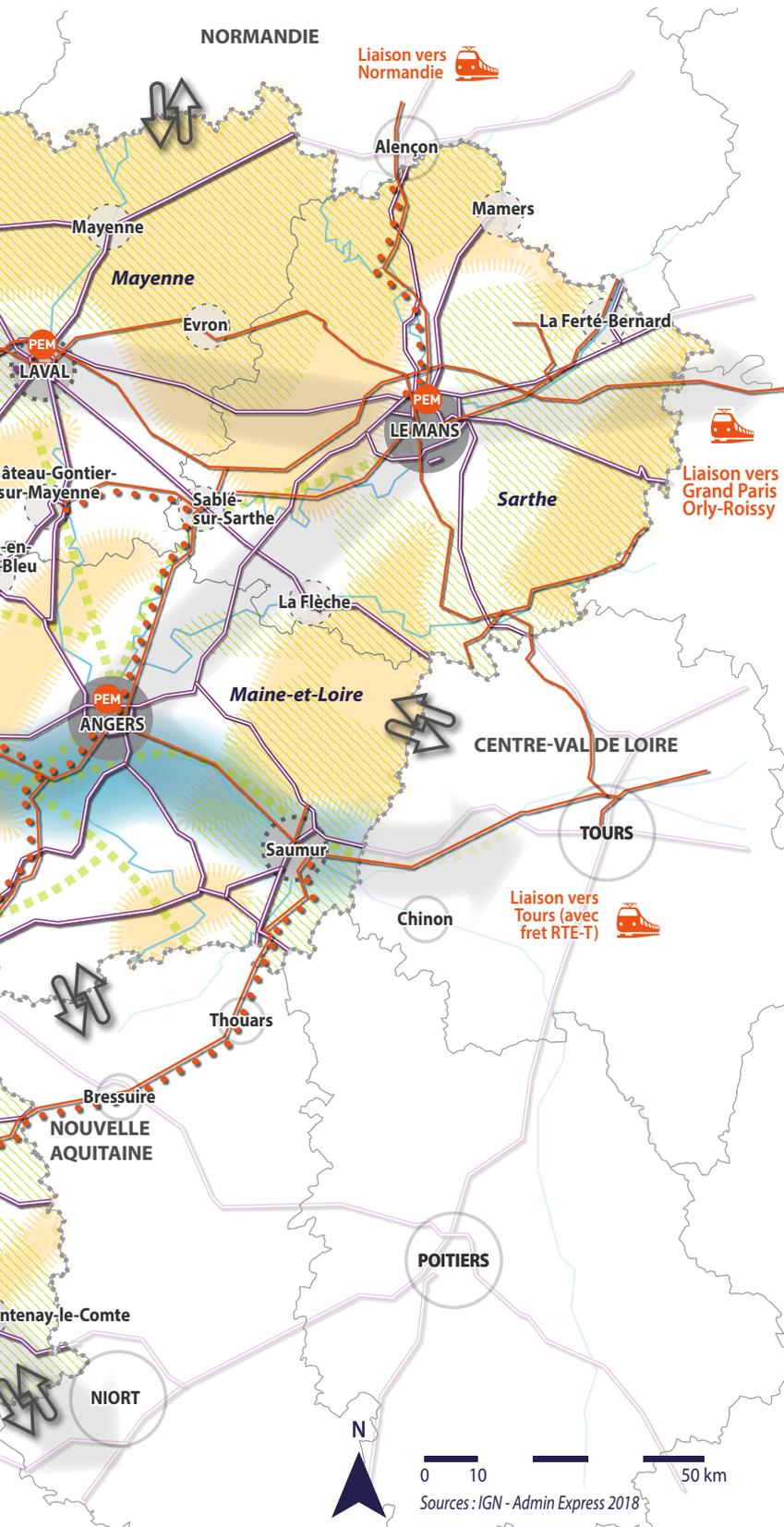


Transition numérique



## LES COMPLÉMENTARITÉS TERRITORIALES DÉVELOPPÉES PAR DES COOPÉRATIONS RENFORCÉES





Développer les complémentaires territoriales au moyen de coopération renforcées



## I - CONJUGUER ATTRACTIVITÉ ET ÉQUILIBRE DES PAYS DE LA LOIRE

Conforter un maillage fin et équilibré de polarités sur l'ensemble du territoire pour résorber la fracture territoriale



Développer les transports collectifs et l'intermodalité



Répondre aux besoins spécifiques de déplacement dans les zones peu denses



Assurer la connexion nationale et internationale de la région au moyen d'infrastructures de transport adaptées

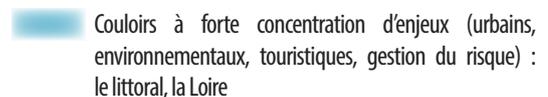


## II - RELEVER COLLECTIVEMENT LE DÉFI DE LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE EN PRÉSERVANT LES IDENTITÉS TERRITORIALES LIGÉRIENNES



Concilier préservation des espaces naturels et développement des activités des territoires littoraux

Conjuguer préservation de la Loire et de l'estuaire avec la valorisation de son patrimoine et la gestion des risques



Promouvoir une ruralité ouverte, vivante et respectée



Préserver les paysages, les espaces naturels et la biodiversité remarquable et ordinaire



Devenir une région à énergie positive en 2050





## ZOOM SUR 7 SUJETS MAJEURS

# ① Conforter l'équilibre des territoires

Confronté aux défis de l'accueil de 800 000 habitants supplémentaires à l'horizon 2050 et du vieillissement de la population, l'équilibre des territoires est un enjeu majeur pour les Pays de la Loire :

- L'équilibre entre une façade ouest littorale où se concentre la dynamique démographique et économique, et d'autres parties du territoire en recul démographique à l'est et à la périphérie de la région,
- Le maintien des équilibres urbains, notamment en redynamisant les villes petites et moyennes, ainsi que les espaces ruraux,
- La coopération à l'échelon local entre les secteurs ruraux et les pôles urbains.

L'ambition est d'assurer des conditions de vie de qualité à tous les habitants, en matière de logement, de transports, d'accès aux services publics, à la santé et au numérique.

### Des objectifs ambitieux et complémentaires

La première orientation consacrée à l'attractivité des territoires, regroupe 7 objectifs ayant directement trait à cet enjeu d'équilibre des territoires.

#### Objectif 1 : Conforter un maillage fin et équilibré de polarités sur l'ensemble du territoire pour résorber la fracture territoriale

Il s'agit de :

- Renforcer les pôles de l'armature urbaine régionale,
- Assurer la complémentarité entre les pôles urbains et le territoire rural environnant,
- Renforcer la qualité de vie et l'attractivité des pôles urbains et ruraux avec des centres-villes et centres-bourgs réaménagés et offrant un cadre de vie sain et naturel.

### Des règles qui permettent d'atteindre les objectifs

#### Règle 1. Revitalisation des centralités

Cette règle prévoit d'intégrer dans les documents d'urbanisme les enjeux de revitalisation des centres-bourgs et centres-villes (développement résidentiel, commercial et économique).

#### Règle 3. Adaptation de l'habitat aux besoins de la population

Il s'agit d'organiser une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements dans les territoires et de répondre en particulier aux besoins des personnes fragiles et au vieillissement de la population (solutions de logement adaptées et réhabilitation de l'habitat existant).

#### Règle 8. Couverture numérique complète

L'accès à un service numérique de qualité est une condition essentielle pour le développement du territoire. Il s'agit de faciliter le déploiement d'une couverture numérique performante et d'accompagner le développement des nouveaux usages (tiers-lieux, télétravail, téléservices, ...).

### Des outils et moyens régionaux à l'appui

- La contractualisation Région-territoires,
- Le Pacte régional pour la ruralité,
- Le fonds régional « Pays de la Loire reconquête des centres-bourgs et des centres de villes moyennes ».

## ② Construire les mobilités durables

En Pays de la Loire, l'usage de l'automobile est plus important qu'au niveau national (78 % des déplacements domicile-travail, 2<sup>e</sup> région après la Bretagne). L'ambition du SRADDET est d'encourager le recours aux transports collectifs et aux modes alternatifs en milieu urbain et rural. Il s'agit à la fois de permettre une meilleure inclusion des populations les moins mobiles et les plus fragiles et de prendre en compte le défi environnemental notamment en accompagnant le développement des motorisations alternatives (électrique, Bio-GNV, hydrogène).

### Des objectifs ambitieux et complémentaires

Le SRADDET répond à ces ambitions en fixant plusieurs objectifs « Construire une mobilité durable pour tous les ligériens ». On retrouve ainsi à titre d'exemples :

#### Objectif 8 : Développer les transports collectifs et leur usage

Il s'agit notamment d'augmenter l'offre en transports collectifs avec un réseau plus attractif et plus accessible, d'optimiser l'accès et la desserte du réseau ferroviaire et d'améliorer la qualité du transport routier collectif. Ceci doit permettre de favoriser le report modal vers les transports collectifs pour passer de 8,4% en 2015, à 12% en 2030 et 15% en 2050

#### Objectif 9 : Promouvoir les autres solutions durables de déplacement incluant les motorisations alternatives (électrique, bio-GNV, hydrogène)

Favoriser la diminution des déplacements automobiles implique d'encourager les modes actifs, de lutter contre l'autosolisme\*, de poursuivre l'innovation sur les motorisations alternatives.

Il s'agit notamment de :

- Développer les infrastructures cyclables et l'usage du vélo pour passer de 3% de part modale en 2015 à 12% en 2030 et à 15% en 2050,
- Développer la pratique du covoiturage pour passer de moins de 1% de part modale en 2015 à 2,5% en 2030 et à 7% en 2050.

\* Le fait de circuler seul dans son véhicule.

#### Objectif 12 : Développer la logistique fluviale et ferroviaire comme alternative à la route

Cet objectif consiste à développer le report du transport de marchandises vers des modes alternatifs (fret fluvial entre les terminaux amont et aval du Grand Port Maritime Nantes Saint-Nazaire, fret ferroviaire).

### Des règles qui permettent d'atteindre les objectifs

#### Règle 9. Déplacements durables et alternatifs

Elle demande de favoriser le développement des modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle thermique (transports collectifs, modes actifs, motorisations décarbonées, covoiturage, véhicules partagés...) et de maintenir et renforcer l'offre ferroviaire existante.

#### Règle 12. Renforcement des pôles multimodaux

Cette règle encourage, dans le respect du principe de subsidiarité, l'identification des sites qui ont vocation à faciliter les connexions multimodales et définir le niveau de services et de fonctionnalité attendu. Trois catégories de PEM sont établies afin de démultiplier les solutions d'intermodalité sur les territoires et de favoriser le report modal vers les transports en commun et les mobilités actives.

D'autres règles, et notamment celles regroupées au sein de la partie « transports et mobilités » du fascicule, contribuent également à ces mêmes objectifs.

### Des outils et moyens régionaux à l'appui

- Dispositifs existants et à venir dans le cadre de la stratégie régionale des mobilités en matière de développement des transports collectifs régionaux, des mobilités actives ou encore des motorisations alternatives,
- Étude régionale stratégique sur le fret ferroviaire.



## ③ L'eau : grande cause régionale

En région Pays de la Loire, l'eau représente un atout majeur et un enjeu d'avenir pour le territoire.

La ressource en eau y est globalement dégradée (11 % des cours d'eau de la région en bon état écologique, 48 % des eaux souterraines, 62 % des eaux littorales). La restauration de la qualité de l'eau et la préservation de la biodiversité qui lui est associée figurent donc parmi les priorités du SRADDET. S'ajoute à cela la diminution de la quantité d'eau disponible due aux effets du changement climatique qui nécessite une meilleure gestion des ressources et une plus grande sobriété à l'échelle du territoire.

Document transversal, le SRADDET doit contribuer à une approche globale de ces questions, pour favoriser une mobilisation collective et opérationnelle.

### Des objectifs ambitieux et complémentaires

Deux objectifs en particulier, regroupés au sein de l'orientation « Faire de l'eau une grande cause régionale », traduisent cette ambition.

#### **Objectif 16 : Stopper la dégradation de la qualité de la ressource en eau et amorcer une dynamique de reconquête**

L'objectif est d'atteindre 61 % des masses d'eau en bon état à horizon 2027\* et 100 % de protection des captages d'eau potable par un périmètre de protection de captage (PPC).

Pour cela, il s'agit de lutter contre la dégradation des milieux aquatiques et les pollutions diffuses. Cette lutte doit s'appuyer sur les commissions locales de l'eau ainsi que sur la mobilisation de tous les acteurs afin d'améliorer la gouvernance de l'eau.

\*Objectif fixé dans le SDAGE Loire-Bretagne.

#### **Objectif 17 : Contribuer à un équilibre de la ressource par une gestion quantitative favorisant les économies d'eau**

Cet objectif consiste à améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau grâce à des mesures renforcées de gestion, à accompagner les acteurs concernés dans la mise en œuvre de la transition agroécologique et à faciliter l'infiltration des eaux pluviales dans les sols.

#### **Des règles qui permettent d'atteindre les objectifs**

Le SRADDET décline 4 règles principales :

##### **Règle 21. Amélioration de la qualité de l'eau**

Prendre des dispositions visant à réduire les pollutions diffuses et ponctuelles de l'eau, en particulier sur les aires d'alimentation de captage.

##### **Règle 22. Développement du territoire et disponibilité de la ressource en eau**

S'assurer que le développement résidentiel et économique est en adéquation avec la disponibilité et la préservation de la ressource tant sur le plan qualitatif que quantitatif.

##### **Règle 23. Gestion des inondations et limitation de l'imperméabilisation**

Prendre des dispositions en faveur de la limitation et réduction de l'imperméabilisation des sols et de la préservation et restauration des éléments limitant le ruissellement.

##### **Règle 24. Préservation des zones humides**

Identifier et préserver les zones humides repérées dans les inventaires départementaux ou locaux validés par la Commission Locale de l'Eau.

#### **Des outils et moyens régionaux à l'appui**

Les contrats territoriaux Eau en lien avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.





## ④ Atténuer et s'adapter au changement climatique

Caractérisée par une grande diversité de milieux et de paysages, la région des Pays de la Loire présente une vulnérabilité importante face au changement climatique avec des impacts mesurables : + 1,2 à 1,8 °C au cours des six dernières décennies, + 3,2 mm par an pour le niveau marin entre 1993 et 2014. Des enjeux majeurs tels que l'aménagement du territoire et la vulnérabilité de nombreuses activités aux évolutions du climat ont fait de l'adaptation au changement climatique une question cruciale pour l'avenir de la région. D'après l'étude régionale sur les impacts du changement climatique en Pays de la Loire, 9 domaines seront particulièrement concernés : le bâtiment et l'urbanisme, les infrastructures, la forêt, l'agriculture et l'alimentation, la biodiversité, l'eau, les espaces littoraux et maritimes, la santé.

### Des objectifs ambitieux et complémentaires

Face à ce défi, le SRADDET a pour objectif de limiter les effets du changement climatique en les anticipant. C'est notamment l'objet de l'orientation « Aménager des territoires résilients en préservant nos ressources et en anticipant le changement climatique » qui regroupe 6 objectifs et de l'orientation « tendre vers la neutralité carbone et déployer la croissance verte » regroupant 4 objectifs.

#### Objectif 24 : Limiter, anticiper et se préparer aux effets du changement climatique de manière innovante et systémique

Il s'agit d'appréhender de manière globale les impacts du changement climatique identifiés dans l'étude régionale et de façon plus ciblée de :

- Faire évoluer les pratiques de l'urbanisme,
- Adapter les pratiques agricoles et de gestion forestière,
- Développer les outils de gestion du trait de côte.

### Des règles qui permettent d'atteindre les objectifs

Parmi les règles qui concourent à l'atteinte de ces objectifs, 2 y participent plus particulièrement :

#### Règle 14. Atténuation et adaptation au changement climatique

Les documents d'urbanisme devront tenir compte de l'adaptation aux effets du changement climatique. Ils participeront à définir des stratégies visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

#### Règle 15. Rénovation énergétique des bâtiments et construction durable

Des objectifs de rénovation énergétique des bâtiments seront fixés. Il s'agit de favoriser les projets de construction à basse consommation énergétique et de promouvoir la construction et la rénovation durables.

D'autres règles et notamment la règle 2 sur le développement de la nature en ville et la règle 16 sur le développement des EnR&R concourent également à l'atteinte de ces objectifs.

### Des outils et moyens régionaux à l'appui

- SEM Croissance verte,
- GIEC Pays de la Loire et conférence régionale pour le climat.



## ⑤ Devenir une région à énergie positive

Les 2/3 de la consommation énergétique finale es Pays de la Loire sont d'origine fossile. La part des énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) est ainsi toujours minoritaire dans le bilan énergétique régional mais elle progresse : elles représentent 14 % de la consommation d'énergie en Pays de la Loire en 2016 contre 8 % en 2008. Au regard du potentiel très important et de ses particularités, et compte-tenu de la croissance régionale tant démographique qu'économique, la montée en puissance des EnR&R est l'un des défis majeurs qui doit être relevé par le SRADDET. Celui-ci se conjugue avec un objectif de sobriété énergétique se traduisant par une baisse de moitié des consommations énergétiques à l'horizon 2050.

### Des objectifs ambitieux et complémentaires

Pour répondre à ce défi, la Région nourrit un objectif particulièrement ambitieux.

#### **Objectif 28 : Devenir une région à énergie positive en 2050**

Concrètement, il s'agit de couvrir 100% de la consommation finale d'énergie par des énergies renouvelables et de récupération. Les objectifs par filière sont les suivants :

Ambition 2050	Part dans le mix énergétique (en %)
Biogaz	21,9
Bois énergie	15
Déchets	3,9
Pompes à chaleur	8,6
Solaire thermique	1,3
Solaire photovoltaïque	11,2
Éolien terrestre	12,9
Éolien marin	25,3
Hydro-électricité	0,1

Il s'agit également de développer les solutions de stockage et de distribution de l'énergie.

**L'objectif 27 relatif à la diminution des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre** contribue aussi à l'atteinte de cet objectif de région à énergie positive.

### Une règle qui permet d'atteindre les objectifs

#### **Règle 16. Développement des énergies renouvelables et de récupération.**

Prendre des dispositions en matière de développement des EnR&R permettant de mettre en œuvre les objectifs régionaux, **en étudiant les potentiels d'économie d'énergie, de récupération d'énergies fatales mais aussi de production d'énergies renouvelables et en identifiant les secteurs propices à leur développement ou au stockage d'énergie.**

Des dispositions particulières d'encadrement en matière d'éolien terrestre et marin sont prévues en raison, en particulier, des conditions d'acceptabilité sociale.

### Des outils et moyens régionaux à l'appui

- Appel à projets « Énergies renouvelables innovantes et réseaux énergétiques intelligents »,
- Prise de participation au capital de projets d'énergies renouvelables dans le cadre de la SEM Croissance verte,
- Soutien aux structures relais qui accompagnent le développement des filières d'énergies renouvelables, en partenariat avec l'ADEME.

## ⑥ **Tendre vers zéro artificialisation nette des sols**

En 2014, la région Pays de la Loire était la 4<sup>e</sup> région la plus artificialisée, avec un taux de 11,8 % contre 9,3 % au plan national. Si les dynamiques sont diverses à l'échelle de la région, l'artificialisation des sols progresse et s'étend désormais bien au-delà des grands pôles urbains, et même dans des territoires jusqu'ici assez préservés. La gestion économe du foncier est un enjeu majeur en particulier pour lutter contre l'étalement urbain et corrélativement contre la dévitalisation des centres-bourgs, et ce d'autant que la région demeure un territoire rural où l'artificialisation se fait souvent au détriment des terres agricoles

### **Des objectifs ambitieux et complémentaires**

#### **Objectif 21 : Tendre vers zéro artificialisation nette des espaces naturels, agricoles et forestiers à l'horizon 2050**

Le SRADDET invite à changer de logique de développement en retenant l'objectif de tendre vers zéro artificialisation nette à l'horizon 2050 en limitant la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, en priorisant l'implantation de l'habitat et des activités au sein de l'enveloppe urbaine et en favorisant la renaturation des espaces urbanisés.

#### **Objectif 22 : Assurer la pérennité des terres et activités agricoles et sylvicoles garantes d'une alimentation de qualité et de proximité**

Il s'agit en particulier d'identifier et protéger les zones à forts enjeux agricoles en mobilisant les outils fonciers disponibles et de promouvoir un modèle agricole diversifié s'adaptant aux différentes transitions en cours.

### **Des règles qui permettent d'atteindre les objectifs**

#### **Règle 4. Gestion économe du foncier**

- Mieux identifier les besoins nécessaires à l'accueil de populations et d'activités nouvelles,
- Orienter prioritairement le développement urbain au sein de l'enveloppe urbaine,
- Encadrer les extensions urbaines et conditionner leur ouverture à l'urbanisation,
- Renaturer les espaces artificialisés lorsque c'est possible.

D'autres règles, et notamment **la règle 5 « Préservation des espaces agricoles ressources d'alimentation »**, ou **la règle 20 sur la démarche « Éviter, Réduire, Compenser »** contribuent également à ces mêmes objectifs.

### **Des outils et moyens régionaux à l'appui**

- Fonds régional d'études stratégiques,
- Plan d'actions régional Éviter Réduire Compenser.





## ⑦ Gérer autrement nos déchets et développer l'économie circulaire

Par sa taille et son dynamisme, sa population, le poids de l'agriculture et de l'industrie dans son économie, la région est marquée par des flux considérables de matières premières et de produits transformés ou résiduels. La réduction de l'impact de ces flux, l'optimisation des quantités de matières premières utilisées et la diminution de la production de déchets et leur recyclage constituent les fondements du principe d'économie circulaire, dont le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets adopté en octobre 2019 a fait l'un de ses piliers.

### Des objectifs ambitieux et complémentaires

#### **Objectif 29 : Gérer nos déchets autrement : réduction, réemploi, réutilisation, recyclage**

Dans le respect de la hiérarchie des modes de traitement des déchets, l'objectif est de mettre en œuvre une gestion suivant les 4 étapes de la séquence 4R : réduction, réemploi, réutilisation, recyclage.

#### **Objectif 30 : Développer l'économie circulaire pour aménager durablement notre région et économiser les ressources**

Orienter les territoires vers un nouveau modèle économique, notamment en préservant nos ressources par une utilisation efficiente, en créant de la valeur ajoutée et générant de l'emploi et en développant de nouvelles filières innovantes.

### Des règles qui permettent d'atteindre les objectifs

Compte-tenu de l'importance et de la spécificité du sujet, le fascicule comprend une partie entièrement dédiée à cette thématique. Elle reprend les éléments clés du PRPGD, organisés autour de 6 règles. Afin de poursuivre les ambitions de ce schéma, une règle spécifique a été consacrée à l'économie circulaire.

#### **Règle 27. Gestion des déchets et économie circulaire dans les documents d'urbanisme**

Tenir compte des besoins, notamment fonciers, liés à la prévention et gestion des déchets et à l'économie circulaire dans les documents d'urbanisme et faciliter l'amélioration du maillage des installations.

### Des outils et moyens régionaux à l'appui

- Appel à projets « Economie circulaire » en partenariat avec l'ADEME et la DREAL,
- Mise en place d'un observatoire régional des déchets et des ressources,
- Animation d'un réseau régional des acteurs déchets.

# Des objectifs ambitieux pour les Pays de la Loire de demain



Garantir un réseau équilibré de **30 polarités** sur l'ensemble du territoire



Produire **24 000 logements** par an d'ici 2030



Atteindre **100 %** de la région fibrée en 2025



Supprimer les **zones blanches** en téléphonie d'ici 2022



Passer de **12 à 37 %** de déplacements collectifs, partagés et actifs d'ici 2050



Protéger **100 %** des captages d'eau potable en 2022



Atteindre **61 %** des masses d'eau en bon état en 2027



**Doubler** la part d'espaces en protection forte pour la biodiversité



Tendre vers **Zéro Artificialisation Nette** en 2050



Réduire de **80%** les émissions de Gaz à Effet de Serre d'ici 2050



Diviser **par 2** les consommations énergétiques d'ici 2050



Rénover de façon performante au moins **1 million de logements** d'ici 2050



Développer les ENR pour atteindre **100 %** des consommations en 2050



Réduire de **50 %** l'enfouissement des déchets ménagers en 2030



Réduire de **50 %** le gaspillage alimentaire en 2025



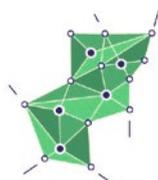
Recycler plus de **2/3** de nos déchets en 2025



Trier **100 %** des emballages plastiques en 2025



[www.paysdelaloire.fr](http://www.paysdelaloire.fr)  
Contact : [sraddet@paysdelaloire.fr](mailto:sraddet@paysdelaloire.fr)



**SRADDET**  
**PAYS DE LA LOIRE**

